

BULLETIN MUNICIPAL DE BALLON



Le pont béni

EDITORIAL

SOMMAIRE

Edito

p2

Vie municipale

p3

Etat civil

p4

Finances

p 5- 6

Communiqués

p 7- 8- 9 -10- 11

Les associations

p 12 -13- 14- 15

Histoire

p 16- 17

Traditionnellement, en ce début d'année je profite du journal pour dresser un bilan des actions réalisées et pour évoquer les projets. L'année 2008 sera l'année des élections municipales, les 09 et 16 mars vous serez sollicités pour élire vos conseillers

En période pré-électorale il ne m'est pas possible de m'exprimer par ce bulletin pour respecter les règles démocratiques.

Je tiens à remercier le personnel communal pour son professionnalisme et sa parfaite collaboration pendant tout ce mandat.

En mon nom et au nom de mes collègues du conseil municipal, je vous adresse nos vœux les plus sincères à vous et à vos proches, bonheur, santé et prospérité à chacun et chacune d'entre vous

Avec toute mon amitié

Noël GAUNET

C'est après la révolution de 1789 qu'une loi impose les mêmes textes de loi pour tout le territoire français qui est alors divisé en départements, cantons et municipalités.

Les premières élections municipales ont lieu en 1790

La population élisait un groupe de personnes qui formaient le conseil municipal chargé de la gestion de la commune.

Dès, 1792, les registres de baptêmes, mariages et décès sont tenus par la municipalité. Avant la révolution, c'était le clergé qui était chargé de cette fonction rendue obligatoire par Charles IX

Il faudra attendre le 5 avril 1884, sous la 3^{ème} république qu'une loi soit votée afin d'imposer le mot <mairie>

Napoléon 1^{er}, décide de nommer lui-même les maires des grandes villes, et charge le préfet de faire la même chose pour les petites communes

De nos jours, les 37963 communes de France sont régies par le code des collectivités territoriales qui réunit l'ensemble des textes législatifs. la commune plus petite de France est Castelmoron-d'Albret en gironde. Sa superficie est de 3ha76 avec 79 habitants.

La commune la plus étendue est Arles (Bouches du Rhône) pour une superficie de 770 Km²

Rédaction

Delphine Braud
Sylvie Tarot
Micheline Dargère
Marcel Millieroux
Noël Gaunet

La vie municipale

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Extraits des principales décisions du conseil municipal
(Le détail des délibérations est à votre disposition en mairie)

08/01/2007

Approbation du PLU
Révision N° 1 du zonage d'assainissement
Mise en place du zonage et du droit de préemption
Instauration d'une taxe pour non réalisation de place de stationnement (3500 €) au règlement d'urbanisme
Création d'un emploi contractuel agent des services techniques
Avis sur le PLU de Thairé d'Aunis

08/02/2007

Augmentation du temps de travail pour une employée de la garderie périscolaire
Location d'une machine à affranchir le courrier.
Avis favorable pour le SCOT du Pays Rochefortais.

26/03/2007

Vote du compte de gestion
Vote des 4 taxes
Vote du budget primitif
Avis sur le PLU de Breuil Magné

02/04/2007

Désignation des délégués du SIVOS
Projet d'acquisition d'une maison rue des Rampôts

22/05/2007

Transfert du personnel garderie au SIVOS
Mise à jour du tableau des effectifs
Convention ATESAT avec la DDE
Vente du véhicule communal 3ch
Emprunt de 7000 € pour le reprofilage de chemin
Fixation du montant du loyer pour le 41 rue des Rampôts
Modification n°1 des statuts du smictom

20/Juillet/2007

aménagement de la sortie du bourg D 266 vers Voutron . Accord pour les études DDE 2^{ème} tranche . Plantations reportées après les travaux en novembre 2008

20/09/2007

Validation du rapport d'activité du syndicat des eaux
Convention avec la DDE suite à la réforme de l'urbanisme
Numérotation rue du Canada
Révision des contrats d'assurances
Fixation du loyer 39 rue des rampôts

19/11/2007

Modification n° 2 des statuts du smictom
Avenant à la maîtrise d'ouvrage SIG
Instauration des ratios d'avancement de grade pour le personnel
Projet de révision du PLU

MEILLEURS VŒUX POUR 2008

Le conseil municipal

Etat civil

Lorsque l'enfant paraît.....

Lorsque l'enfant paraît.....

Bienvenue à :

BRUNET

CAMPOS DA SILVA

COUSIN

GAMAURY

MERLE

PARTHENAY

PERRET

PONIARD - - GIGON

TORRES

Nathan Alan Tom

Clara

Matt Michel

Calista Maïscha

Lola

Enola Marinette Nicole

Noah Maxime Thomas

Inès Béatrice Marie

Phibie Marie-Thérèse Gisèle

05/05/2007

26/02/2007

23/06/2007

23/03/2007

07/02/2007

06/11/2007

20/02/2007

24/03/2007

10/03/2007



Ils se sont dits oui ...

GIRAUD Sébastien et MILLET Aurélie

GAMAURY Yoann et LETOT-BAUDRY Angélique

2 juin 2007

13 Octobre 2007



Ils nous ont quittés

Monsieur Joël CLERTON

Monsieur Serge ANQUETIL

Monsieur Claude POIRIER

Monsieur Jean-Pierre CHOLLET

Finances communales

BUDGET 2007

Fonctionnement dépenses

	En Euros	%
011 – Charges à caractère général EDF, eau, téléphone, carburant, combustible, assurance, entretien bâtiments, matériel roulant, voirie, fournitures administratives, frais postaux	58 255.00	13.97
012 – Charge de personnel et frais assimilés, charges sociales Salaires des employés, formation, cotisations sociales	102 550.00	24.60
65 – Autres charges de gestion courantes Indemnités élus, aides sociales, service incendie, cotisation Pays d'Aunis, participation frais fonctionnement école, Smictom...OCA ex sivom ...	187 700.00	45.03
66 Charges financières Emprunts de la commune	2 840.00	0.68
022 – Dépenses imprévues	3 156.31	0.76
023 – Virement à la section d'investissement	62 385.89	14.96
TOTAL	416 887.20	100

Fonctionnement recettes

	En Euros	%
70 – Produit des services Concession cimetièrre, redevance des OM, garderie périscolaire	35 540.00	8.52
73 – Impôts et taxes Impôts locaux, pylônes électrique	151 148.00	36.25
74 – Dotations et participations toutes les subventions versées par l'Etat à la commune	81 694.00	19.60
75 – Revenus d'immeubles Location de la Salle des Fêtes, loyer ...	15 000.00	3.60
76-77- produits financiers exceptionnels et autres, opérations d'ordres comptables	2 110.00	0.51
Résultat reporté 2006	131 395.20	31.52
TOTAL	416.887.20	100

Les différentes taxes

	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe d'habitation	5.18	5.51	5.51	5.51	5.51
Foncier bâti	10.79	11.48	11.48	11.48	11.48
Foncier non bâti	51.43	51.43	51.43	51.43	51.43
Taxe professionnelle	8.08	8.57	8.57	8.57	8.57

Investissement dépenses

TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS (montant travaux prévus sur la commune pendant l'année 2007)	242 020.00
Article 16 Remboursements emprunts	9 600.00
Autres articles et divers Dépenses imprévues	9 135.00
Solde négatif reporté de 2006	134 895.900
TOTAL	395 650.90

Investissement recettes

Article 21 Virement de la section de fonctionnement	66 520.89
Article 16 Emprunts et dettes	177 350.00
Article 10et13 Dotations	151 780.01
TOTAL	395 650.90



Le conseil municipal a accordé les subventions suivantes :

ACCA Ballon	142€	CCAS Ballon	1500€
Club 3 ^{ème} Age	142€	bibliobus	33€
CRAC Ballon	142€	Banque alimentaire	76€
Comité des fêtes	142€	GEDAR	30€
F A B BALLON	142€	ADMR	84€
Chambre des métiers	27€	Anciens d'Algérie	38€
prévention routière	60€		

Communiqués

Réforme de l'Urbanisme

Depuis le 1^{er} Octobre tous les documents ont été modifiés

Les constructeurs aménageurs professionnels, ou particuliers, peuvent se procurer les nouveaux formulaires en mairie ou sur le site : www.urbanisme.equipement.gouv.fr les anciens formulaires n'étant plus utilisables. Ces nouveaux formulaires, plus clairs, et plus lisibles, contribuent aux objectifs de la réforme, à savoir :

Garantir les délais d'instruction

Les formulaires sont en effet accompagnés d'un récépissé qui indique, dès le dépôt du dossier, les délais d'instruction et les conditions dans lesquelles il pourra être modifié. Ce délai est de :

1 mois pour les déclarations

2 mois pour les PC de maisons individuelles et les permis de démolir

3 mois pour tous les autres permis

Les délais peuvent être rallongés dans le cas où le dossier est soumis à d'autres services par exemple : consultation des bâtiments de France

Faciliter la composition du dossier

Le dossier à déposer contient un bordereau des pièces jointes qui simplifie la constitution de la demande et le contrôle du caractère complet du dossier.

Clarifier le champ d'application

Trois activités sont contrôlées : la construction, l'aménagement et la démolition. En fonction de sa nature, de son importance, et de sa localisation, chaque projet est soumis, soit à permis, soit à simple déclaration préalable, soit à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme.

Regrouper les procédures

Trois permis remplacent les onze anciennes autorisations, et une déclaration préalable remplace 4 régimes déclaratifs. Il sera en outre possible de demander un seul permis lorsqu'un projet prévoit à la fois des aménagements, des constructions, ou des démolitions

les 3 autorisations sont :

-le permis de construire

-le permis d'aménager

-le permis de démolir

1 seule déclaration

-la déclaration préalable

Un autre point de la réforme concerne le régime des certificats d'urbanisme. Il existe désormais deux types de CU

Un CU de simple information

Un CU d'opération

Il convient toutefois de respecter la réglementation du PLU de la commune approuvé le 08 janvier 2007

le certificat de conformité n'est plus délivré, c'est le bénéficiaire de l'autorisation ou son architecte qui atteste la conformité de la construction à l'autorisation qu'il a obtenue par la déclaration d'achèvement de travaux qu'il devra remettre en mairie

La mairie aura 3 mois à partir du dépôt de la déclaration de l'achèvement des travaux pour vérifier et contester la conformité.

N'hésitez pas à demander conseil auprès de la mairie ou de la DDE Rochefort s mer

Communiqués

Le Permis de construire est nécessaire pour :

La construction d'une maison individuelle

Une construction de + de 20 m² préau, abri de jardin

L'agrandissement d'une pièce habitable

La construction d'une piscine couverte + de 100 m²

d'une piscine non couverte + de 100m²

L'installation d'une piscine hors sol de + de 100 m²

La transformation d'un chai, garage, etc en pièce habitable modifiant les façades du bâtiment ou la structure porteuse

Le Permis d'aménager

Pour un Lotissement d'un ou plusieurs lots créant une voie, et des espaces communs

Le Permis de démolir

Pour la démolition d'une construction ou d'une partie de la propriété (consulter le PLU)

La Déclaration préalable pour :

Un lotissement d'un ou plusieurs lots ne créant ni voie, ni espace commun

Une construction entre 2 et 20 m² préau, abri de jardin

L'agrandissement d'une pièce habitable inférieure à 20m²

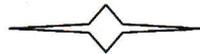
La construction d'une piscine non couverte et l'installation d'une piscine hors sol, comprise entre 10 et 100m²

Pour la transformation d'un chai ou d'un garage etc en pièce habitable sans modification des façades ou de la structure porteuse

La construction d'une clôture, d'un mur etc

Des travaux de ravalement

Une construction de - de 2m² avec une hauteur de + de 12m



Pour toutes transactions immobilières la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006 impose que soit désormais réalisé systématiquement un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel au plus tard le 31 décembre 2012

1) Le code général des collectivités territoriales par son article L2224-8 impose aux communes une mission de contrôle.

Cette mission est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant si nécessaire, une liste des travaux à effectuer .

Le syndicat des eaux qui assure déjà au nom de la commune le contrôle de conception et de bonne exécution des dispositifs d'assainissements individuels neufs ou réhabilités a mis en place un service assurant ce diagnostic depuis le 1^{er} décembre 07 , ce diagnostic fait l'objet d'une redevance de 100 € à la charge du propriétaire .

2) Le code de la santé publique par son article L1331-11-1 précise :

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations est joint au dossier de diagnostic technique .

3) Le code de la construction et de l'habitation est aussi modifié. Désormais le diagnostic de l'assainissement non collectif est inclus dans le dossier de diagnostic technique annexé à l'acte de vente comme 8^{ème} contrôle obligatoire .

En résumé les contrôles obligatoires sont donc désormais : le plomb, l'amiante, les termites, le gaz, les risques, la performance énergétique, l'électricité, et l'assainissement autonome .

Communiqués

Chambres d'hôtes

Le décret n° 207-1173 du 3 août 2007 vient apporter les précisions nécessaires à l'application de la réglementation relative au chambres d'hôtes.

Les personnes qui offrent à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doivent en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire du lieu de l'habitation, par voie électronique, par lettre recommandée ou dépôt en mairie et doit faire l'objet d'un accusé de réception

Les personnes qui au 4 août 2007 offraient à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes devaient avant fin 2007 se déclarer en mairie

En outre le maire doit communiquer une fois par an au préfet de région, au président du conseil régional et au président du conseil général les données statistiques relatives aux déclarations de chambres d'hôtes

Enfin la liste des chambres d'hôtes sera désormais consultable en mairie

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE est un nouveau droit individuel. Si vous avez exercé une activité professionnelle salariée, non salariée ou bénévole pendant au moins trois ans à plein temps, vous pouvez obtenir tout ou une partie du diplôme qui correspond à votre expérience.

Vous pouvez bénéficier d'un service de conseil personnalisé et gratuit pour analyser votre expérience, rechercher la certification visée et l'organisme valideur.

Un conseiller peut vous rencontrer sur Aigrefeuille, Surgères La Rochelle ou Rochefort inscription pour rendez vous au 05 46 27 65 20

La mission locale la rochelle- ré Pays d'Aunis

Financée par les collectivités locales, l'état et le conseil régional, la mission locale est présente sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aunis. C'est lors de l'entrée dans la vie active que les jeunes peuvent bénéficier des services de la mission locale. Elle offre un accueil individualisé, une écoute et un accompagnement personnalisé

Des conseillers accueillent tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Ils leur proposent un ensemble de services qui répond à leurs attentes dans les domaines professionnels (emploi, formation, techniques de recherche d'emploi) et personnels (santé, logement, mobilité, garde d'enfants)

Après une étape d'accueil et d'écoute, le jeune est suivi par un conseiller qui l'accompagne dans ses démarches

En chiffre

Le territoire d'action représente 80 communes

En 2006 les 22 conseillers ont rencontré 3966 jeunes, dont 1672 nouveaux inscrits

Des permanences sont ouvertes sur Aigrefeuille le Mardi , tous les jours à Surgères, tous les mercredis à la Jarrie

Pour toute information appelez la maison de l'emploi de Surgères au 05 46 07 51 66

Attribution de Numéros aux Agères

Les hameaux du petit et du grand Agère font actuellement l'objet d'une numérotation des habitations. Au petit Agère les pairs et impairs se situent de part et d'autre de la voie principale « rue du marais » . Au grand Agère de part et d'autre de la départementale

Communiqués

Le tilleul de l'école

Le tilleul de l'école devient trop dangereux pour les enfants et pour toutes les personnes qui accèdent à cet endroit. Malade depuis plusieurs années, il ne tient plus aujourd'hui que par quelques racines, le tronc est complètement creux, cet arbre probablement centenaire sera abattu prochainement suite aux recommandations de spécialistes en la matière. Nous serons dès que possible mobilisés pour son remplacement

On nous prie de communiquer

Je vous remercie beaucoup de votre générosité et du soutien que vous m'avez apporté. Votre geste m'a beaucoup touché, je ne sais pas comment vous remercier.

Vos dons vont pouvoir m'aider à avoir du matériel pour la rééducation, de retrouver ma vie grâce aux aménagements, (j'en avais besoin)

Merci sincèrement à vous tous

Adeline Chevret

Nos artisans et entreprises

AUGUIN Catherine
Maraîchère
Rue de l'Hôtel de Ville
Vente directe à l'exploitation
De 16h30 à 19h le mardi (de juin à septembre) et le vendredi (toute l'année)
TEL 05/46/55/31/25 ou
06/66/35/69/29

BRUNET Stéphane
Electricité générale
19 bis rue des hautes garennes
TEL : 05/89/25/97/29

GENDRE Didier
Maçonnerie-Carrelage-Peinture
42 rue de Chizé
TEL 05/46/55/33/41

GUILBAUD Alain
Maçonnerie-Carrelage-
Couverture
9 rue de l'Hôtel de Ville
TEL 05/46/30/18/66

MAILLET Thierry
Maçonnerie (installation
courant janvier)
3 rue de Chizé
TEL 05/46/55/34/11 ou
06/86/00/85/97

NICOLAS Alain
Plomberie
17 rue du château d'eau La
Gravelle
TEL 05/46/09/79/76 ou
06/25/17/03/60

PARTHENAY Stéphane
Maçonnerie neuf et rénovation
6 impasse de la bèche
TEL 05/46/43/79/58 ou
06/28/21/68/07

PAULO José
Entreprise revêtement de sol
Le petit agère
TEL 05/46/56/09/48 ou
06/07/15/30/10

PUJOL Florian
Plomberie chauffage sanitaire
9 rue de la cure
TEL 05/46/30/18/66

TECHNICOUVERTURE
Couverture- zinguerie
3 rue de la cure
TEL : 06/60/16/38/94

TPS BONNIN
Transport routier de
marchandises
27 rue des Hautes Garennes
TEL 05/46/55/30/42

VRIGNON Sylvain
Décoration d'intérieur
Le grand agère
TEL 05/46/56/33/01 ou
06/62/61/88/02

C.C.A.S. D'AIGREFEUILLE D'AUNIS

Vos repas à domicile...

Seniors, vous pouvez désormais bénéficier d'une restauration à domicile, à la carte.

Le centre Communal d'Action Social d'Aigrefeuille d'Aunis propose un nouveau service de portage de repas à domicile depuis le 1er mars 2006. La trentaine de repas chauds disponibles, préparés par la Maison de Retraite « les Marronniers » à Aigrefeuille vous seront livrés tous les jours de la semaine, week-end compris, par mesdames **Marie-Madeleine Cazalienski, Magali Grizon et Stéphanie Grolleau**, personnel du C.C.A.S.

Les repas peuvent répondre à diverses contraintes (diabète, cholestérol, mixé...etc). Les fréquences et jours de livraisons répondent à vos besoins et souhaits. Ce service est facturé 8.30€ par repas. Le paiement est dû le mois suivant à réception de la facture à acquitter au Trésor Public d'Aigrefeuille. Des aides financières par l'intermédiaire de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie peuvent être accordées par le Conseil Général et également par l'intermédiaire de la Mutualité Sociale Agricole, après étude du dossier.

Ce service est soumis à des critères d'éligibilité qui sont étudiés au cas par cas pour toutes et tous seniors, habitants dans une des 17 communes de la communauté de Communes Plaine d'Aunis et hors C.D.C.

Pour tout renseignement complémentaire, mon assistante Mlle **Aurélié Pitteloud** et moi-même serions ravis de vous accueillir dans nos bureaux, situés au rez de chaussée de la Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis, tous les matins de 9h à 12h ou en appelant *le*: 05.46.35.69.05

A.D.M.R.

Savez-vous tout ce que notre service famille à domicile peut faire pour vous ?

Une famille c'est du travail...

Vous attendez un 1er ou 2ème enfant... Votre grossesse vous fatigue, vous devez rester alités. Avec l'arrivée de jumeaux ou de triplés, votre retour de maternité est difficile... Vous êtes une famille nombreuse avec 3 enfants ou famille monoparentale avec 2 enfants, vous n'avez plus assez de bras pour vous occuper de tout à la fois...

Une famille c'est fragile....

L'un de vos enfants est malade, il faut tout de même s'occuper des autres, ou reprendre le travail... Quand l'un des parents tombe malade, l'autre se retrouve seul pour tout assumer... suite à une hospitalisation... pendant un arrêt maladie... soutien parent isolé...

Notre service famille participe aux tâches quotidiennes : préparation des repas, aide au ménage courant, repassage, courses, la toilette du bébé. Un sérieux coup de main qui permet de souffler. Dans les situations difficiles, notre service famille vous seconde, vous aide à vous organiser, à préserver votre emploi, c'est important, veille au bien-être des enfants et redonne à tous confiance dans l'avenir.

L'aide aux familles : c'est un métier

Intervenir efficacement dans une famille ne s'improvise pas. Travailleuse intervention sociale et familiale, Auxiliaire familiale, avec l'ADMR vous avez affaire à des professionnels qualifiés, nous savons vous proposer la personne qui répond exactement à votre situation.

N'hésitez pas : des aides financières sont possibles.

Il y a quelques conditions à remplir pour que l'intervention soit prise en charge par les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, le département. Rassurez-vous : l'ADMR effectue pour vous toutes les formalités nécessaires.

Pas besoin de vous déplacer, le service intervient à votre domicile.. Quand et pour combien de temps? Convenons-en ensemble. Si l'intervention est urgente, nous faisons notre possible pour intervenir rapidement.

ASSOCIATION LOCALE ADMR D'AIGREFEUILLE

1 Rue des Ecoles
17290 AIGREFEUILLE
Tél. 05.46.35.46.30

Internet : www.admr.org
E-Mail : aigrefeuille.admr@wanadoo.fr

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes de Ballon

L'année 2007 a été riche en manifestations et en événements. Le bilan d'activité est très positif :

- * Bonne fréquentation lors du 3ème « concert de printemps » gratuit avec « l'Union Chambonnaise.
- * Les parapluies étaient de sortie pour la brocante du 1er mai.
- * Grande réussite de la fête du 7 juillet. La Batucada d'Aigrefeuille a été diversement appréciée mais la fête s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Nouvelle animation : la foire des artisans organisée par Mathilde.
- * Bilan très positif du loto du 1er décembre, environ 200 participants.
- * Repas offert par le comité des fêtes le 7 décembre pour remercier les membres.
- * La participation au Téléthon au côté du Comité des fêtes de Ciré a permis de donner une autre dimension à cet événement à travers une « poule au pot »;

Un grand merci à tous les bénévoles pour le travail accompli lors de ces différentes manifestations.

De nouvelles personnes sont encore venues nous aider cette année. C'est une grande joie et une grande satisfaction de constater que l'animation du village attire de nouveaux adhérents. Peut-être à mettre en relation avec l'arrivée de nouveaux habitants? L'esprit qui nous anime est avant tout la convivialité et le respect pour que ces différentes fêtes apportent un peu de joie dans la vie villageoise.

Alors pour 2008, le calendrier des manifestations s'organisera autour des événements suivants :

- * **jeudi 1er mai : brocante**
- * **samedi 5 juillet : fête de Ballon**
- * **fin d'année : loto (date à déterminer)**

Les dates seront évidemment confirmées ultérieurement.

Une réflexion est actuellement menée pour proposer du « cinéma à Ballon » tout au long de l'année 2008. Une communication élargie sera alors réalisée.

Pour en savoir plus, rendez-vous à :

L'ASSEMBLEE GENERALE
Le mercredi 6 février à 20h 30, -
Salle polyvalente

Un pot de l'amitié sera offert.

Toutes les personnes qui souhaitent participer d'une façon ou d'une autre seront les bienvenues ainsi que toutes les idées et projets permettant de développer l'animation et les festivités du village dans la mesure où elles sont réalisables.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux. Que cette année soit donc celle du « cinéma à Ballon ».

le Président
Emmanuel JOBIN



LE CLUB DU 3ème AGE

Les membres du club se réunissent tous les mardi de 14h à 18h à la salle du club.

Nous passons de bons moments à jouer au scrabble, au tarot, au rummy chiffres et lettres, à la belote dont un concours qui s'est déroulé au Thou en 2007

Avec l'inter clubs (10 clubs des environs qui se réunissent plusieurs fois dans l'année) nous faisons des sorties, des pique-niques et des repas dansants.

Si vous avez envie de vous joindre à nous, vous êtes les bienvenus.

Bonne année 2008 à tous

La présidente

F.A.B.



FOOTBALL AMICALE BALLON

Après une première saison satisfaisante, le F.A.B. a fini 2ème ex.aequo avec le Breuil Magné et a manqué de peu la montée en 4ème division.

Cette 2ème saison s'annonce également bonne car en ce début de championnat le F.A.B. est 5ème à 5 points du premier. Mais la saison est loin d'être terminée!!!

En effet malgré beaucoup de blessés, tous les joueurs sont motivés et déterminés à retrouver leur place en haut du classement.

Avec quelques départs et de nombreuses arrivées, le club compte aujourd'hui 26 licenciés seniors, 9 dirigeants et 10 licenciés poussins. Le club a effectivement créé cette année une équipe de poussins qui fait vivre le village tous les mercredis après-midi de 14h à 16 pour les entraînements, et de temps en temps les samedis après midi quand les plateaux (match avec 3 équipes se déroulent à domicile. Nous espérons augmenter nos effectifs pour la saison prochaine.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fait de notre repas dansant, une soirée conviviale et réussie. C'est pour cela que cette année nous réitérons l'expérience en proposant le samedi 23 février une soirée tarte flétte. Nous espérons accueillir autant de monde que l'année précédente.

Le F.A.B. organise également un concours de belote le 19 avril, ainsi qu'un tournoi de foot au mois de juin dont la date précise sera fixée ultérieurement après consultation des communes voisines organisatrices de tournoi.

Pour conclure, le F.A.B. remercie tous les sponsors qui nous font confiance depuis le début ainsi que les supporters qui nous encouragent à Ballon ou en déplacement.

Le Football Amicale Ballon vous souhaite une très bonne année 2008

TELETHON 2007

Le téléthon du 8 décembre, avec la participation des associations de Ciré et du Comité des Fêtes de Ballon, s'est déroulé place de la Croix Jaune à Ciré. Crêpes, merveilles et vin chaud étaient servis sur le stand, d'où partaient la marche organisée dans le village. Sur le circuit, la visite des voitures anciennes « collection de M. GAUDISSARD » fut une merveille ; elle attira de nombreux visiteurs malgré les intempéries. Nous les remercions sincèrement pour avoir spécialement ouvert ses portes à cette occasion. En outre, la soirée poule au pot du samedi réunissait 155 convives.

La recette du Téléthon s'élève à 2225 € entièrement reversés au profit de l'AFM (association Française contre les Myopathies).

ASSOCIATION DE CHASSE - ACCA

Depuis l'ouverture de la chasse en septembre 2007, l'ACCA compte 77 chasseurs, soit 10 de plus que la saison dernière et en majorité des jeunes qui disposent du territoire de la commune.

Petits gibiers : au mois de mars 2007 nous avons lâchés 56 faisans reproducteurs. Puis au mois de juillet, 200 faisandeaux, 180 perdrix grises et 180 perdrix rouges ont été lâchés. La saison se terminant avec 70 faisans de tir.

Grand gibiers : nous avons à prélever 6 chevreuils, les battues débutent le 25 novembre et ensuite tous les samedis. Les animaux sont partagés entre les participants présents et les propriétaires non chasseurs.

Nous avons à prélever 2 sangliers mais actuellement les bêtes noires ne sont pas présentes sur la commune. Par contre les communes autour en ont tuées.

Départ de la meute, des meneurs et des piqueux.

Hors chasse : afin de réguler les nuisibles pour la protection du petit gibier, cette saison, 2 chasseurs ont suivi le stage de piégeur organisé par la fédération. Ils sont maintenant agréés. Le conseil d'administration remercie la municipalité pour la subvention attribuée à notre association.



LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Tout endormi nous arrivons à la garderie

Tout énervé, nous revenons de l'école

Quand il fait chaud, soir et matin nous nous attardons un peu dans la cour.

Quand il fait froid, soir et matin nous nous réfugions bien vite au milieu des poupées et des petites voitures ou devant un DVD de Walt Disney.

Le soir, nous sommes ravis de retrouver papa et maman (nos devoirs sont faits, nous sommes tranquilles) mais tristes de quitter les copains surtout qu'ils sont nombreux les copains le soir !

Nous aimons bien quand arrive l'hiver, parce que le père Noël nous aide à descendre du bus et nous donne des bonbons.

Comme nous avons été sages, il est venu le 20 décembre, il est trop cool le père Noël !

Nous vous souhaitons une bonne année.

A vos agendas, prochaines manifestations :

- calendriers 2008 : les enseignants de l'école du Marais ont participé à l'élaboration d'un calendrier en faisant travailler leurs élèves sur une œuvre collective. Vous pourrez commander, par l'intermédiaire de l'école, ce calendrier (5€ pièce) regroupant les œuvres d'art de nos enfants !
- 1er mars 2008 : bal costumé de l'école.
- 28 JUIN 2008 : fête de fin d'année de l'école

Nous avons toujours besoin de volontaires pour nous aider lors de ces fêtes, et de participants actifs ! Par ailleurs, tous les parents sont les bienvenus à nos réunions mensuelles, pour nous apporter de nouvelles idées, de nouveaux projets, la prochaine étant le samedi 12 janvier 2008 à 9h, salle haute de la Mairie.

D'ici là, vous pouvez nous transmettre vos commentaires ou avis par notre adresse mail : apedumarais@yahoo.fr ou bien par la boîte aux lettres qui est à votre disposition à l'école.

A très bientôt,
Anne Sophie Maniez, Présidente

L'ECOLE DU MARAIS

Cette année, les effectifs sont arrivés à 245 enfants.

Un écrivain est venu dans l'école pour expliquer comment s'écrit un livre.

Une sortie de classe découverte sur l'île d'Oléron, au château d'Oléron (subventionnée par les comités des fêtes de Ballon et Ciré-l'amicale laïque-l'ape-le sivos-la coopérative scolaire et une participation des parents d'élèves concernés). Les enfants sont revenus enchantés de leur séjour.

Les enfants ont fabriqués des petits objets pour le marché de Noël du 15 décembre qui s'est déroulé dans l'école.

En projet :

Une sortie à bicyclette pour les CM2 au planétarium de Thairé.

Les services d'écho-mer (pollution, protection de la planète) vont intervenir en janvier

L'ADEME (économie d'énergie) et la prévention routière interviendront dans l'année.

Pour les maternelles il est envisagé un spectacle.

Un spectacle de Noël a eu lieu le 15 décembre pour les maternelles et le 20 décembre pour les grands.

Nous vous souhaitons une bonne année à tous.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU MARAIS

L'association des parents d'élèves du Marais a fait sa rentrée en septembre dernier avec, à son bord, un nouveau bureau :

- Anne Sophie Maniez, Présidente
- Anita Ruppin, vice-présidente
- Emmanuel Devaud, trésorier
- Vanesa Petiot, secrétaire

Cette association a pour vocation de participer aux activités et sorties scolaires des enfants de Ballon et Ciré par l'organisation de manifestations. Le Bal Folk du 6 octobre a été la première. Le comité des fêtes de Ciré nous a permis de tenir la buvette. A ce titre, nous avons récolté 342€ qui seront réinvestis dans de futurs projets pédagogiques en accord avec l'équipe enseignante de l'école du Marais. Merci encore à tous ceux qui ont réalisé cette réussite!

Le 8 décembre, nous avons participé au téléthon avec les comités des fêtes de Ballon et de Ciré, organisateurs de la journée.

Le SIVOS Ballon-Ciré vous informe...

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Avec un peu de retard sur le planning prévu, le SIVOS a commencé son activité au mois de mai 2007. Le premier budget a été immédiatement voté, de gros efforts financiers ont été consentis par les deux communes. Quelques chiffres :

- En fonctionnement, le budget s'équilibre à 243.317 Euros.
- En investissement, 42.000 Euros ont été engagés pour répondre aux besoins urgents; un emprunt a été décidé pour faire face aux dépenses.

Diverses actions ont été menées : dotation en matériel pour la cuisine, équipements pour le ménage journalier, l'hygiène et la sécurité. Un bâtiment modulaire, pour pallier une éventuelle ouverture de classe, a été mis en place. Cette ouverture ne s'étant pas faite en septembre, le modulaire est actuellement utilisé par les enseignants dans le cadre de l'éducation spécialisée et également pour d'autres activités.

De gros travaux ont été réalisés cet été pour agrandir et rendre plus fonctionnelle une classe primaire, montant des travaux 17.000 Euros HT.

Le SIVOS a réfléchi à la restructuration et à l'agrandissement de l'école **objectif 2009**, pour faire face à l'arrivée programmée de nouveaux enfants sur les deux communes. Une classe supplémentaire en maternelle et en primaire, dortoir, cuisine, réfectoire, sanitaires, préau en maternelle, local ATSEM plus grand, secrétariat SIVOS, bureau de direction, accès sécurisé, chauffage, font parties de la mission confiée à un architecte de Rochefort.

Le montant estimé pour les futurs investissements s'élève à 1.300.000 Euros HT, desquels il faudra déduire les aides de l'État et du Département, soit 50 %. Les

travaux se feront en plusieurs tranches; la priorité sera donnée à la partie restauration car nous connaissons des difficultés en terme de service; l'espace consacré au repas est trop petit, nous sommes arrivés au maximum des possibilités d'accueil en deux services.

N'ayant pu obtenir un accord sur une proposition d'aménagement d'horaire pour faire manger les tout-petits plus tôt (*création d'un 3ème service*), nous serons probablement amenés, dans un proche avenir et en fonction des nouvelles inscriptions à l'école, à ne plus accepter à la cantine les enfants qui ont la possibilité de manger chez eux.

Le comité syndical vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2008.

Le président du SIVOS,
Noël Gaunet

LES CIGOGNES

Fatigue, articulations, souplesse, masse corporelle, coordination, équilibre...

Où en êtes vous ?

Gymnastique pour tous à Ballon le lundi de 10h à 11h et le jeudi de 9h à 10h

Gym tonic à Loire les Marais les lundis et jeudis de 19h15 à 20h15

Dès janvier, il sera possible de mettre en place un atelier équilibre qui consistera à évaluer et corriger tout ce qui concerne l'équilibre (périphérique de la vue, l'oreille interne, la souplesse...) en trois tests et 10 séances. Cet atelier est pris en charge par la sécurité sociale en prévention des chutes quelque soit votre âge.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

ANGIBAUD Véronique : 05/46/55/36/62

RATTO Liliane : 05/46/27/19/50

Nous vous souhaitons une bonne année 2008 et surtout une bonne santé !

NOTRE PAGE D'HISTOIRE

C'ETAIT HIER

EGLISE ST PIERRE DE BALLON :
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JANVIER 1866

Aujourd'hui 7 janvier 1866 le conseil municipal de la commune de Ballon, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Guiton maire.

Présents : MM. Thomas, Pasquier, Naud, Mothu, André, Combaud, Bertin, Foucaud, Renaud, Royaux et Guiton maire,

Le maire, après avoir ouvert la séance et donné lecture de la délibération du conseil de fabrique de Ciré, a fait, à son conseil l'exposé suivant :

Messieurs :

En présence de la réclamation du conseil de fabrique de Ciré indiquée sur la délibération que je viens d'avoir l'honneur de vous lire, il était de mon devoir de m'éclairer auprès des vieillards de cette localité et de les interroger pour avoir des renseignements aussi justes que cela fut possible sur la valeur des faits énoncés sur la délibération précitée, faits qui ne me sont pas tous parfaitement connus.

Or, j'ai donc acquis la certitude qu'en 1794, lors de la tourmente révolutionnaire, le prêtre qui desservait dans ce temps la paroisse (St Pierre de Ballon), ayant abandonné son église et son presbytère, le conseil municipal de Ballon s'est emparé des vases sacrés, des ornements pontificaux et du mobilier qui étaient alors dans l'église et pour soustraire ces objets à toutes profanation et peut-être aussi à l'avidité de mauvaises gens, les a fait conduire, à dos de cheval, dans des mannequins, à la sous-préfecture de Rochefort et n'y pensa plus. C'était son droit, la paroisse de Ballon était indépendante de celle de Ciré et ne lui devait aucun compte, peut-être aussi cette dernière paroisse se trouvait-elle dans le même embarras, aussi Messieurs la fabrique de Ciré n'est donc pas fondée en sa demande pour ce qui précède, je dirai même que sa réclamation me paraît injuste et blessante.

Secondement, Messieurs, par suite de la disparition de son premier Pasteur, l'église de Ballon ayant été fermée, cet édifice privé d'air et de réparations n'a pas tardé à s'effondrer ; la commune de Ballon fit alors enlever et conduire à ses frais, sur les chemins vicinaux de la commune tous les matériaux brisés reconnus *in serviabiles* et qui encombraient la voie publique et fit mettre en lieu de sûreté ceux reconnus utiles et qui ont servis plus tard à faire construire un pont sur le chemin vicinal n°1 de Ballon à Voutron, la fabrique de Ciré signale seulement le fait sans réclamer cela se comprend où il n'y a point de bénéfice à retirer on abandonne les droits que l'on croit avoir à tort ou à raison.

MM. il reste maintenant le terrain où l'église était construite et la petite cloche, objet de convoitise de la fabrique de Ciré, en cela MM. comme pour ce qui précède ses réclamations ne sont pas mieux fondées. Voici à l'époque où le C.M. de Ballon a fait conduire à Rochefort comme je l'ai dit plus haut tout le mobilier de son église il aurait manifesté le désir de garder cette petite cloche, qui n'est du reste que sa propriété, en raison de la grande utilité qu'elle devait être un jour pour cette commune, sa demande fut écoutée et la cloche fut mise en dépôt à la mairie de Ballon, jusqu'au moment où la commune ayant acquis un bâtiment communal, s'est empressé de faire construire un édifice à grand frais pour l'y faire placer, et aujourd'hui comme depuis bien des années cette cloche sert à sonner l'angélus matin et soir, un homme est payé pour cela, elle sert aussi pour l'école communale et enfin pour donner l'alarme en cas d'inondation et d'incendie ce qui a déjà eu lieu plusieurs fois, et j'ai la confiance Messieurs qu'elle nous servira un jour à sonner la messe dans cette commune, par ces raisons MM. cette cloche ne saurait devenir la propriété de la fabrique de Ciré qui n'en a que faire, attendu qu'elle en a déjà deux

et pas deux petites, tout récemment montés à neuf et pour l'achat desquelles, la commune de Ballon a contribué pour une somme de 579,37 frs. L'administration supérieure appréciera ce fait je l'espère.

Les prétentions de la fabrique de Ciré, au sujet de la possession du terrain où l'église de Ballon était construite ne me paraissent pas mieux fondées. Ce terrain MM. dont la possession à la commune date d'une époque immémoriale, faisait autrefois comme aujourd'hui, partie intégrante du cimetière, l'église ayant disparu, cette parcelle de terrain d'une contenance presque insignifiante, (1 are), devait naturellement faire partie du nouveau cimetière, quoique séparé de ce lieu depuis 10 ans par un mur de clôture ; cependant l'autorité municipale n'a jamais permis qu'il soit creusée aucune tombe tant que le petit cimetière très exigu à la vérité suffirait aux besoins de la localité. Peut-être aussi l'autorité locale pensa-t-elle alors qu'un jour comme cela est probable et que j'en ai confiance cet emplacement servirait de nouveau à la construction d'une petite chapelle ? Toujours est il que ce petit terrain est resté intacte et pour empêcher toute *empiétation* et toute incongruité, par ces raisons bien plus que pour le prix de ferme qui est presque nul, l'autorité municipale a affirmé à un seul individu, avec l'autorisation supérieure cette parcelle de terrain, en lui faisant l'obligation de n'y déposer que des objets de nature à nuire d'aucune manière à la santé publique. Dans l'un ou l'autre cas, ce terrain est donc nécessaire à la commune, et doit être considéré comme sa propriété.

Du reste MM. vous comprenez comme moi que les prétentions de la fabrique de Ciré, manifestés seulement aujourd'hui bien que les choses existent et ont existé depuis plus de 70 ans, ne sont que la suite de leur mécontentement au sujet de la demande d'annexion à Ballon, d'un petit hameau dépendant de Ciré, qui est sur le point de recevoir une solution définitive, j'ai la conviction sincère que l'administration supérieure appréciera à leurs justes valeurs les prétentions de la fabrique de Ciré, et qu'elle n'y donnera aucune suite ; s'il en était autrement je le déplorerais amèrement et je crois que ma douleur serait partagée d'abord par nous MM. ainsi que par tous les habitants de cette commune qui pourrait croire et peut-être avec raison, tout espoir perdu d'avoir un jour une chapelle. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi. Maintenant, MM. je vous invite à délibérer très sérieusement sur ces graves questions et à donner un avis chacun selon ses connaissances et ses convictions. Le C.M. après avoir délibéré, considérant que l'exposé de M. le Maire de Ballon, est véritable en tous ses développements. Attendu que les faits énoncés sur la délibération de la fabrique de Ciré ne sont pas exacts ; considérant en outre que ces prétentions ont été manifestées autrefois, et que le C.M. de Ciré a renoncé à toute condition ainsi que l'assurance en a été donnée à M. le maire de Ballon, par M. le sous-préfet de Rochefort, suivant la lettre de ce magistrat en date du 17 juillet 1845, lue au C.M. réuni pour délibérer à la mairie, sur la question, le 24 août 1845, le C.M. à l'unanimité donne son adhésion à l'exposé de M. le maire, et à l'unanimité aussi rejette les prétentions de la fabrique de Ciré comme non fondées.

Faits et clos, à Ballon, les jours mois et an que dessus et ont signé après lecture, tous les membres présents.

LES CONSEILLERS DE FABRIQUES

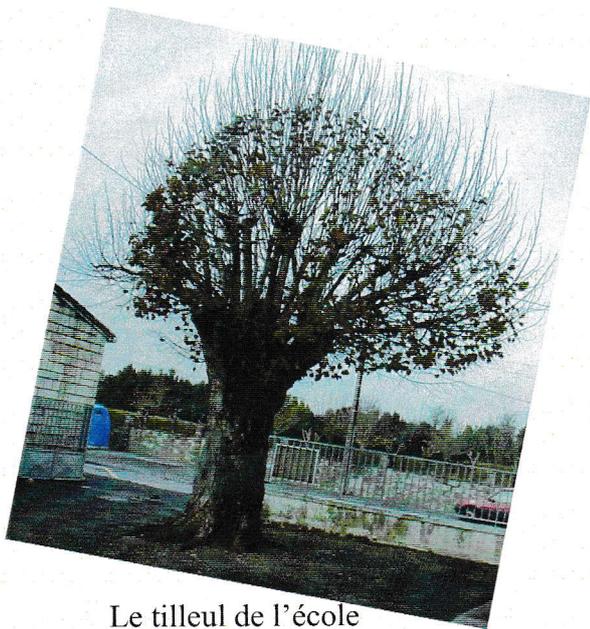
Le mot fabrique désignait, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps spécial chargé de l'administration de ces biens. Les membres de ce corps s'appelaient fabriciens ou fabriciers.

Les fabriques, qui étaient des établissements publics, furent supprimées par la loi de séparation du 9 décembre 1905, et remplacées par des associations de fidèles privées, les associations culturelles, ayant le même objet.

PIE X, s'étant refusé à autoriser leur constitution, la loi du 2 janvier 1907, régla la dévolution des biens ecclésiastiques. En 1924, PIE X, accepta que fussent créées des associations diocésaines : ce sont elles qui remplacent aujourd'hui les anciennes fabriques (ou conseil de fabrique) dans l'administration des biens de l'église, sous les ordres de l'évêque.

Elles ont été remplacées par des conseils curiaux.

C'ETAIT HIER & A DEMAIN



Le tilleul de l'école



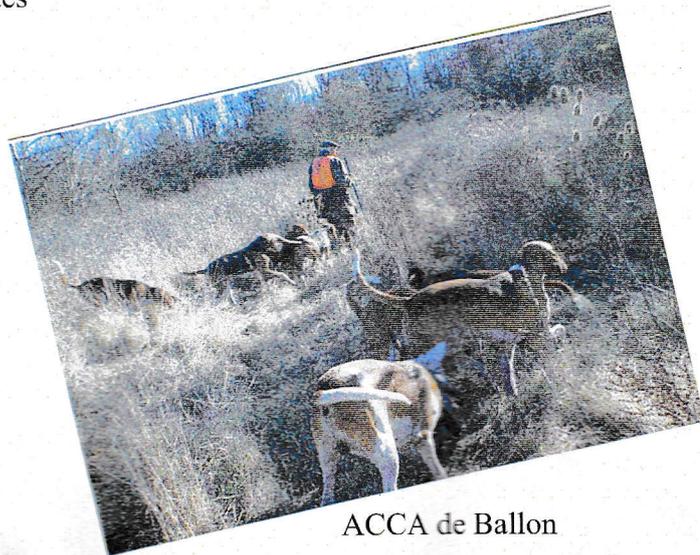
11 novembre 2007



Le comité des fêtes
Le bureau



les poussins...du F.A.B.



ACCA de Ballon